



Séparation credit maison

Par **feenature**, le 10/12/2013 à 16:22

Bonjour,

Nous sommes en union libre et avons acheté un bien 50/50 en 2008, il reste 18 ans de crédit de cette maison à payé.

Il ne veut pas vendre ni racheter ma part et reste dans la maison.

Pour ma part j'ai un loyer + la moitié du crédit que je suis obligé de payer à ma banque.

Je ne vais pas pouvoir continuer ainsi, peut on l'obliger à vendre ?

Le fait qu'il profite de la maison, n'a t-il pas l'obligation de me payer un loyer, a qui dois-je m'adresser et qui peut déterminer le prix de ce loyer.

Merci de m'aider

Par **cocotte1003**, le 10/12/2013 à 19:26

Bonjour, soit vous allez en justice pour demander la vente forcée qui peut se faire aux enchères, situation qui reste aléatoire sur le prix de vente. Soit vous pouvez lui demandez une indemnité d'occupation qui correspond à la moitié d prix locatif. Vous faites estimer le loyer par deux ou trois agence de votre secteur . Commencez par envoyer une LTAR à votre ex en lui précisant toutes les solution qui s'offrent à vous. Demandez lui de faire une choix sous dix jours par exemple sinon vous mettez en œuvre la solution qui vous semble la meilleure, cordialement